



**Conseil d'administration**  
**Séance du 17 octobre 2022**

ACTE ADMINISTRATIF Acte 69/2022	QUESTIONS FINANCIERES Convention UJM et association
------------------------------------	--

Vu l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000)

Vu l'article L. 712-3 du code de l'éducation

Vu l'article L719-7 du code de l'éducation

Vu la convention signée entre l'Université Jean Monnet et la FASEE en date du 16 février 2022

Le Conseil d'administration approuve l'avenant à la convention signée entre l'Université Jean Monnet et l'association FASEE.

Document annexé.

A Saint Etienne le 18 octobre 2022  
Le Président du Conseil d'Administration,  
Président de l'Université,

Florent PIGEON

POUR : 23

CONTRE : 0

ABST : 2



UNIVERSITÉ  
JEAN MONNET  
SAINT-ETIENNE

## Avenant Convention

FASEE – Université Jean Monnet

### Subventions aux projets 2022 portés par la FASEE

Entre les soussignés :

Fédération des Associations de Saint-Etienne Etudiantes (FASEE), dont le siège social est situé à la Maison de l'Université - 10 rue Tréfilerie - 42100 Saint-Etienne, représentée par Monsieur Johan Vidal, Président

D'une part,

Et l'Université Jean Monnet, située 10 rue Tréfilerie – CS 82301 – 42023 SAINT-ETIENNE cedex 2, représentée par Monsieur Florent Pigeon, Président

D'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

#### Article 1 – Objet :

L'objet de cette convention est de lister de manière commune les projets ainsi que les subventions relatives à ces projets sur lesquels l'Université et la FASEE se sont engagés pour l'année civile 2022 par le biais des commissions de soutien aux projets associatifs de l'établissement.

**L'avenant concerne les nouveaux projets qui ont eu un accord favorable pour une subvention depuis la signature de la convention initiale.**

#### Article 2 – Procédure :

Les projets de la FASEE sont proposés par le biais d'un dossier de candidature et présentés en commission Vie étudiante et de Campus lors de séances définies par l'établissement ; séances plénières pour les subventions dont le montant est supérieur à 3000€, et sous-commission « Soutien aux initiatives étudiantes » pour les subventions dont le montant est inférieur à 3000€.

La commission délibère sur l'octroi d'une subvention et son montant. Cette subvention est versée à l'association après validation par les instances.

La FASEE s'engage à fournir à l'Université un bilan descriptif et chiffré dans les deux mois qui suivent la réalisation du projet.

#### Article 3 – Nature des projets :

Les projets concernent la vie étudiante dans des domaines tels que la prévention et la santé, la culture, le sport, l'action sociale, le cadre de vie, le handicap, le développement durable, la citoyenneté.

Les projets bénéficient prioritairement à la communauté étudiante et contribuent à :

- Améliorer les conditions de vie sur les campus et les services aux étudiants
- Favoriser les échanges et la solidarité entre étudiants de composantes différentes
- Participer à l'animation des campus,
- Promouvoir la vie associative sur les campus

Université Jean Monnet Saint-Etienne

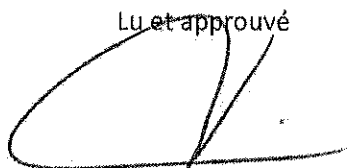
Maison de l'Université, 10 rue Tréfilerie, CS 82301, 42023 Saint-Etienne cedex 2, Tel : 04 77 42 17 00

Article 3 – Descriptif des projets et des subventions versées au 12/09/2022 :

Intitulé du projet	Descriptif	Date	Commission sollicitée	Montant Subvention	Subvention versée au 12/09/2022
Paniers de Fruits et Légumes	Comme chaque année, la FASEE met en place un système de livraison de paniers de fruits et légumes ainsi que d'œufs et pains. Les étudiants peuvent s'inscrire en ligne et réceptionnent leur commande tous les mardis sur leur campus par le biais des associations adhérentes à la FASEE. Ce dispositif permet aux étudiants d'accéder plus facilement à une alimentation saine et équilibrée. En effet, outre la livraison, les produits proposés sont à moindre coût et sont issus de l'agriculture biologique et locaux.	Année 2022	Commission Vie Etudiante et de Campus Séance plénière du 02/12/2021	20 000 €	Oui
Congrès FASEE	Organisation d'un congrès de trois jours. L'événement se fera à divers endroits emblématiques de Saint-Etienne (Comète, comédie...). Organisation, pour les associations adhérentes, de tables rondes (large public), de formations et de temps conviviaux et de l'assemblée générale extraordinaire.	Mai 2022	Commission Vie Etudiante et de Campus Séance plénière du 02/12/2021	12 000 €	Oui
Projet annuel de formations des associatifs stéphanois	Organisation de 2 week-end de formation générale du réseau de la FASEE, de 3 séminaires ainsi que de 2 week-end de formation de formateur FASEE et des formations spécifiques aux élus étudiants. Demande pour une prise en charge de la logistique, des ressources humaines et du matériel.	Année 2022	Commission Vie Etudiante et de Campus Séance plénière du 02/12/2021	6 000 €	Oui
Déblocage enveloppe élus étudiants	Enveloppe 2022 FASEE au prorata du nombre d'élus dans les conseils centraux	Année 2022	Commission Vie Etudiante et de Campus Sous-commission « Soutien aux Initiatives étudiantes » Séance du 14/04/2022	1 946 €	Oui
Packs préventions	Mise en place de kits de préventions à distribuer aux associations adhérentes afin de lutter contre les problèmes sociétaux (VSS, drogues, alcools, protections MST...) auxquelles sont confrontés les étudiants sur les différents événements.	Rentrée 2022	Commission Vie Etudiante et de Campus Séance plénière du 27/06/2022	10 000€	Non
<b>TOTAL SUBVENTIONS au</b>				<b>49 946 €</b>	
<b>12/09/2022</b>					

Fait à Saint-Etienne, le 12/09/2022

Lu et approuvé



Florent Pigeon  
Président de l'Université Jean Monnet

Lu et approuvé



Johan Vidal  
Président de la FASEE